



Assemblée générale

Distr. générale
5 décembre 2001
Français
Original: anglais

Cinquante-sixième session
Point 95 d) de l'ordre du jour

Questions de politique macroéconomique : crise de la dette extérieure et développement

Rapport de la Deuxième Commission*

Rapporteur : Mme Jana **Simonová** (République tchèque)

I. Introduction

1. La Deuxième Commission a tenu un débat de fond sur le point 95 d) de l'ordre du jour (voir A/56/558, par. 2). Elle a pris une décision sur le point 95 d) à ses 34e et 36e séances, le 29 novembre et le 4 décembre 2001. On trouvera un résumé des débats que la Commission a consacrés à ce point dans les comptes rendus analytiques correspondants (A/C.2/56/SR.34 et 36).

II. Examen des projets de résolution A/C.2/56/L.32 et A/C.2/56/L.43

2. À la 34e séance, le 29 novembre, le représentant de la République islamique d'Iran a présenté, au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui appartiennent au Groupe des 77 et de la Chine, un projet de résolution intitulé « Renforcement de la coopération internationale en vue de résoudre durablement le problème de la dette extérieure des pays en développement » (A/C.2/56/L.32), qui se lisait comme suit :

« L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 51/164 du 16 décembre 1996, 52/185 du 18 décembre 1997, 53/175 du 15 décembre 1998, 54/202 du 22 décembre 1999 et 55/184 du 20 décembre 2000 relatives au renforcement de la coopération

* Le rapport de la Commission sur ce point de l'ordre du jour sera publié en cinq parties, sous la cote A/56/558 et Add.1 à 4.



internationale en vue de résoudre durablement les problèmes de la dette extérieure des pays en développement,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général sur les problèmes de l'encours et du service de la dette extérieure des pays en développement, y compris ceux qui résultent de l'instabilité financière mondiale;

2. *Prend acte également* des délibérations du Comité préparatoire de la Conférence internationale sur le financement du développement qui se tiendra à Monterrey (Mexique) du 18 au 22 mars 2002;

3. *Souligne* que l'examen annuel de ce point de l'ordre du jour est primordial pour améliorer la coopération internationale en vue de résoudre durablement le problème de la dette extérieure des pays en développement;

4. *Prie* le Secrétaire général de lui faire rapport à sa cinquante-septième session sur la coopération internationale engagée en vue de résoudre durablement les problèmes de dette extérieure des pays en développement et d'inclure dans son rapport une analyse complète et approfondie des problèmes de l'encours et du service de la dette extérieure des pays en développement, y compris des problèmes qui résultent de l'instabilité financière mondiale, ainsi que de leurs répercussions sur le développement des pays en développement;

5. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-septième session, au titre du point intitulé "Questions de politique macroéconomique", la question subsidiaire intitulée "Renforcement de la coopération internationale en vue de résoudre durablement le problème de la dette extérieure des pays en développement". »

3. À la 36e séance, le 4 décembre, le Vice-Président de la Commission, M. Felix Mbayu (Cameroun), a présenté à l'issue de consultations officieuses sur le projet de résolution A/C.2/56/L.32 un projet de résolution intitulé « Renforcement de la coopération internationale en vue de résoudre durablement le problème de la dette extérieure des pays en développement » (A/C.2/56/L.43).

4. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution A/C.2/56/L.43 (voir par. 6).

5. Le projet de résolution A/C.2/56/L.43 ayant été adopté, le projet de résolution A/C.2/56/L.32 a été retiré par ses auteurs.

III. Recommandation de la Deuxième Commission

6. La Deuxième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution suivant :

Renforcement de la coopération internationale en vue de résoudre durablement le problème de la dette extérieure des pays en développement

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 51/164 du 16 décembre 1996, 52/185 du 18 décembre 1997, 53/175 du 15 décembre 1998, 54/202 du 22 décembre 1999 et 55/184 du 20 décembre 2000 relatives au renforcement de la coopération internationale en vue de résoudre durablement les problèmes de la dette extérieure des pays en développement,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général sur les problèmes de l'encours et du service de la dette extérieure des pays en développement, y compris ceux qui résultent de l'instabilité financière mondiale¹;

2. *Prend acte également* des délibérations du Comité préparatoire de la Conférence internationale sur le financement du développement² qui se tiendra à Monterrey (Mexique) du 18 au 22 mars 2002;

3. *Souligne* qu'il importe de continuer d'examiner quant au fond la question de la crise de la dette extérieure et du développement;

4. *Prie* le Secrétaire général de lui faire rapport à sa cinquante-septième session sur la crise de la dette extérieure et le développement, en tenant compte notamment des conclusions de la Conférence internationale sur le financement du développement;

5. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-septième session, au titre du point intitulé « Questions de politique macroéconomique », la question subsidiaire intitulée « Crise de la dette extérieure et développement ».

¹ A/56/262.

² Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-cinquième session, Suppléments Nos 28, 28A et B et rectificatifs* (A/55/28 et Add. 1 et 2 et Add.2/Corr.1) et *ibid.*, cinquante-sixième session, *Supplément No 28* (A/56/28).